

COLLOQUE

FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DES SÛRETÉS : JUSQU'OU À ALLER ?

Vendredi 28 mars 2025 -9h00

Amphithéâtre Michel de l'Hospital

 Ecole de Droit,
41 bd F. Mitterrand
Clermont-Ferrand

Sous la direction des Pr.
J.-F. RIFFARD et S. PRÉTOT,
Centre Michel de L'Hospital
Avec le Master 2 Droit Civil Général

 Contact
cmh@uca.fr



INSTITUT DROIT,
ÉCONOMIE,
MANAGEMENT

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



PROGRAMME

Mots d'accueil

9h00

★ **Quentin LANSAC**

Président de l'Association du Master Droit civil général

Propos introductifs

Présentation par des étudiants du Master Droit civil général

9h30

I. La mise en œuvre des sûretés hors procédure d'insolvabilité

★ **M. le Pr. Dimitri HOUTCIEFF**

Doyen de l'UFR Droit et Science politique, Université d'Évry-Val d'Essonne

★ **M. le Pr. Jean-François RIFFARD**

Doyen de l'École de Droit, Centre Michel de L'Hospital, Université Clermont Auvergne

★ **M. le Pr. Christophe ALBIGES**

Directeur de l'Institut d'études judiciaires de Montpellier

★ **M. le Pr. Antoine HONTEBEYRIE**

Professeur, Université Paris-Saclay

II. La mise en œuvre des sûretés en présence d'une procédure d'insolvabilité

★ **M. le Pr. Nicolas LEBLOND**

Doyen de la Faculté de droit et d'administration publique,
Université Polytechnique, Hauts-de-France

Pause méridienne

12h00

Table ronde - Échanges et débats

14h15

★ **Maître Julien DECORPS**

Commissaire de Justice à Clermont-Ferrand

★ **Maître Rémi SIMHON**

Commissaire de Justice à Rambouillet

★ **M. Cédric BOCHEREAU**

Président du Tribunal judiciaire de Cusset

Rapport de synthèse

16h15

★ **M. Yannick BLANDIN**

Maître de conférences HDR, Centre Michel de L'Hospital, Université Clermont Auvergne